



Reconnaissance

Au CN, c'est avec respect que nous reconnaissons que notre chemin de fer a été construit et continue d'opérer sur de nombreux territoires traditionnels et terres visées par un traité avec les peuples autochtones partout au Canada.

Au Canada, le CN exerce ses activités à l'intérieur ou à proximité de plus de 220 réserves de près de 130 Premières Nations et de territoires Métis.

Nous sommes reconnaissants d'avoir le privilège de travailler et de résider sur ces terres et nous reconnaissons et honorons les premiers peuples qui ont été les gardiens traditionnels de la terre et de l'eau qui la traverse.

Comme le stipule le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : « [...] la réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays, et pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements. »

Le CN reconnaît les injustices passées et présentes que les peuples autochtones ont vécues et continuent de vivre. Nous reconnaissons également l'histoire complexe des chemins de fer et le rôle qu'ils ont joué comme instruments de politiques coloniales, ainsi que les effets économiques, culturels et sociaux intergénérationnels que ces politiques ont eus sur les communautés autochtones. La construction et l'exploitation des chemins de fer au Canada ont eu une incidence sur les terres et les premiers peuples, ainsi que sur leurs cultures, traditions et modes de vie.

Cette réalité inspire et nourrit notre engagement à l'égard de la réconciliation. Aujourd'hui, nous offrons cette reconnaissance pour affirmer notre engagement à nouer et à favoriser des relations solides, respectueuses et mutuellement bénéfiques, et pour améliorer notre propre compréhension des peuples autochtones et de leurs cultures uniques.